

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-AC84

présenté par

Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, Mme Tolmont, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires  
 Beaune, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David,  
 Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin,  
 Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, M. Potier,  
 Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	1 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	1 000 000
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à créer un fonds dédié au financement de la programmation d'œuvres écrites par des femmes à hauteur de 1 million d'euros.

L'image des femmes dans les productions culturelles et dans l'histoire des arts oscille entre stéréotypes et invisibilité. Les femmes artistes sont 2/10<sup>ème</sup> à être programmées, 2/10<sup>ème</sup> à être aidées par des fonds publics et 1/10<sup>ème</sup> à être récompensées.

L'attribution de financements publics à la programmation d'œuvres écrites par des femmes vise ainsi à reconnaître et valoriser la contribution des femmes aux arts.

Afin de respecter les exigences de l'article 40 de la Constitution et de la LOLF, le législateur est contraint de compenser la dépense par un gage sur un autre programme de la mission concernée. Ainsi cet amendement procède à :

- Une augmentation de 1 000 000 € en AE et CP de l'action 01 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » du programme 131 « Création »
- Une diminution de 1 000 000 € en AE et CP de l'action 07 « Fonctions de soutien du ministère » du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture ».